



OBSERVATOIRE géopolitique du religieux

RELATIONS INTERNATIONALES ET GÉOPOLITIQUE DU SAINT-SIÈGE SOUS BENOÎT XVI

François Mabile / Politologue, chercheur associé à l'IRIS,
spécialiste de la géopolitique des religions

Janvier 2023



PRÉSENTATION DE L'AUTEUR



François Mabile / Politologue, chercheur associé à l'IRIS, spécialiste de la géopolitique des religions

François Mabile est politologue, spécialiste de géopolitique des religions, secrétaire général de la Fédération internationale des universités catholique (FIUC) depuis 2016. Il dirige l'Observatoire géopolitique du religieux de l'IRIS.

François Mabile a été Professeur (HDR) de sciences politiques à l'Université Catholique de Lille (2010-2016) et chercheur statutaire au Groupe Sociétés, Religions, Laïcité du Centre National de la Recherche Scientifique. Il entre en 1998 à l'Institut Catholique de Paris où il fonde avec Joseph Maïla, le Centre de recherche sur la Paix, contribuant ainsi à introduire en France le courant de la *Peace Research*. François Mabile a officié comme doyen de la Faculté des sciences sociales et économiques pendant 5 ans. En 2010, François Mabile rejoint l'Université Catholique de Lille. Il y crée en 2011 la chaire « enjeux de société et prospective », dont il est le titulaire, et participe aux activités de l'Institut international de prospective sur les écosystèmes innovants créé en 2014. Il a également fourni des travaux d'expertise pour l'Organisation internationale de la Francophonie et le ministère français des Affaires étrangères.

PRÉSENTATION DE L'OBSERVATOIRE

Sous la direction de François Mabile, politologue, spécialiste de géopolitique des religions, l'Observatoire géopolitique du religieux de l'IRIS a pour objectif de bâtir l'édifice nécessaire pour une compréhension saine et exacte des enjeux s'imposant au monde contemporain à travers les questions du Sacré. Ses prérogatives sont : identification et explicitation des points crisogènes contemporains ; suggestions pour éviter à ces derniers de prendre des dimensions incontrôlables ; retours sur des exemples historiques permettant de mieux comprendre les logiques du moment. L'Observatoire est co-animé avec le Centre international de recherche et d'aide à la décision (CIRAD-FIUC).

iris-france.org



@InstitutIRIS



@InstitutIRIS



institut_iris



IRIS



IRIS - Institut de relations internationales et stratégiques

Théologien devenu « pape Benoît XVI », le cardinal Ratzinger est décédé le 31 décembre 2022 à l'âge de 95 ans. Il aura marqué de son empreinte la vie de l'Église catholique, et principalement de son centre romain, depuis le concile Vatican II (1962-1965) et plus spécifiquement à partir de sa nomination à la tête de la congrégation pour la doctrine de la foi le 25 novembre 1981. Son parcours est riche de paradoxes et de questions. Théologien plongé au cœur de la curie romaine, devenu pape il fut confronté au « vatileaks », qui mit à mal sa gouvernance et son leadership ; universitaire plaçant pour le dialogue entre foi et raison, il fut un dénonciateur intransigent de nombreux théologiens qui ne pensaient pas comme lui : le pontificat de Jean-Paul II, son prédécesseur, et le sien, furent traversés par de nombreux conflits ; l'un et l'autre furent les témoins impuissants d'un affaiblissement du catholicisme et de sa perte de crédibilité morale avec l'émergence des crimes pédophiles, entre autres. Au niveau international, à la pastorale mondialisée de Jean-Paul II furent préférés un recentrage sur l'Europe, en particulier sur les pays semblant encore imprégnés de culture catholique, un dialogue avec les États-Unis ordonnés autour d'enjeux sociétaux – libéralisme moral – et d'enjeux géopolitiques – rapport avec l'islam – et enfin une dénonciation sans pareille du « relativisme éthique » de l'ONU, préfigurant celle de son successeur.

Le long règne de Jean-Paul II a introduit des transformations non négligeables dans le dispositif catholique, par le nombre de déplacements du souverain pontife, par l'extension sans précédent des relations diplomatiques entretenues avec des États. La diplomatie de Benoît XVI se focalise sur quelques enjeux prioritairement religieux (relations avec l'islam, œcuménisme, primauté du pape), enjeux pour lesquels le soutien de quelques États est souhaité dans le cadre d'une logique du donnant-donnant.

L'élection de Benoît XVI présente des caractéristiques inédites, non pas tant en raison des forces en présence que de par l'héritage du pontificat wojtylien et de par le nouveau contexte historique. Les deux derniers souverains pontifes présentent des profils intellectuels et psychologiques fort différents. Spécialiste de dogmatique, Benoît XVI est avant tout un théologien, qui pense « théologiquement » le monde ; c'est également un homme de l'écrit. Aux intuitions et intérêts géopolitiques de Jean-Paul II a succédé un homme dont l'activité diplomatique s'ancre avant tout dans le double constat d'une Église occidentale en déclin, et dans un monde ravagé à ses yeux par le libéralisme et le relativisme.

L'HÉRITAGE DE JEAN-PAUL II

Une pastorale mondialisée

En sortant du Vatican et en voyageant, Paul VI avait certes rompu avec l'approche de ses prédécesseurs, encore enkystés dans la thématique des Accords du Latran, mais Jean-Paul II a poussé à l'extrême cette démarche en se déplaçant 127 fois, (soit 6 fois plus que son prédécesseur) et en articulant déplacements pastoraux et thématiques politiques (38 visites officielles) renforcés par une augmentation sans précédent des audiences accordées à des politiques : 738 avec des chefs d'État, 246 à des chefs de gouvernement et 190 à des ministres des Affaires étrangères, auxquels s'ajoutent 642 rencontres avec des ambassadeurs et au total, 1475 entretiens avec des personnalités politiques. Les statistiques trahissent à elles seules l'impulsion nouvelle donnée à la géopolitique du Saint-Siège. Jean-Paul II mondialise avant l'heure, pourrait-on dire, la visibilité du catholicisme.

Cette démarche a indéniablement donné une audience accrue au Saint-Siège et contribué à façonner l'image de leader international attribuée au souverain pontife. Le nombre de chefs d'États présents aux funérailles de Jean-Paul II (169 délégations officielles) en demeure la preuve la plus tangible.

Il apparaît toutefois que ce dispositif pastoral historiquement inédit a rencontré des limites. Très rapidement, les sociologues des religions ont pointé la dissociation manifeste entre le charisme du souverain pontife et l'adhésion à ses messages : l'opinion publique appréciait « *the singer, not the song* », selon l'expression de la sociologue britannique Grace Davie. Au sein de la curie romaine, nombreuses ont été les critiques portant sur la personnalisation du pouvoir et sur l'importance donnée à la figure du souverain pontife dans le dispositif catholique international. Ces déplacements, contextuellement importants, n'ont enrayeré en Europe ni la chute de la pratique ni celle du recrutement des séminaristes. Le temps passé loin de Rome a posé aussi des problèmes organisationnels au sein d'une institution dont le fonctionnement est loin des pratiques administratives contemporaines et qui souffre de façon chronique d'un manque de ressources humaines. Sans forcer l'interprétation, il convient d'être attentif à la remarque ci-dessous de Ratzinger, au sujet d'un pontificat ordonné autour de deux phases, dans son homélie lors des funérailles de Jean-Paul II :

« Dans la première période de son pontificat, le Saint-Père, encore jeune et plein de force, allait, sous la conduite du Christ, jusqu'aux confins du monde. Mais ensuite il est entré de plus en plus dans la communion aux souffrances du Christ, il a compris toujours mieux la vérité de ces paroles : « C'est un autre qui te mettra ta ceinture... ». Et vraiment, dans cette communion

avec le Seigneur souffrant, il a annoncé infatigablement et avec une intensité renouvelée l'Évangile, le mystère de l'amour qui va jusqu'au bout »¹. La préférence du théologien pour la seconde partie du pontificat se lit aisément. À période comparable, en 7 années de pontificat, Benoît XVI aura accompli 25 déplacements quand Jean-Paul II en comptait trois fois plus.

Sous Jean-Paul II, un élargissement sans précédent du réseau diplomatique

En 1978, le Saint-Siège entretenait des relations diplomatiques complètes avec 84 États. En 2005, ce chiffre se montait à 174 et en 2013, lors de la démission de Benoît XVI, à 179. S'ajoutent les relations gérées avec l'Union européenne, mais aussi les nombreuses organisations intergouvernementales auxquelles le Saint-Siège participe comme observateur ou comme membre. Jusqu'au Concile Vatican II (1962-1965), les relations diplomatiques sont restées du ressort du Souverain Pontife et de la Secrétairerie d'État. Plusieurs dicastères, héritage du Concile Vatican II, ont contribué à faire évoluer le dispositif curial : le Conseil pontifical Justice et Paix et le Conseil pontifical pour la culture ont permis à Jean-Paul II d'introduire des nuances et une souplesse inédite dans la diplomatie pontificale, en initiant une diplomatie culturelle (déplacement hautement symbolique du pape au siège de l'UNESCO à Paris) et une diplomatie humanitaire permettant parfois de contourner les États.

Jean-Paul II : un magistère international accru

Déplacements et audiences s'accompagnent d'une augmentation très significative du nombre de documents produits par le Saint-Siège. À elles seules, les encycliques sont au nombre de quatorze. Le catholicisme social, autrement dit la dimension sociale de la foi catholique, couvre tous les sujets de la vie en société, tant au niveau national qu'international. Le combat frontal avec le communisme constitue bien sûr l'un des traits marquants de ce long pontificat. Mais on prendra garde à ne pas trop majorer l'importance de cet apport dans la fin du système soviétique. Il est préférable de suivre Pierre Grosser² dans ses analyses plutôt que d'emboîter le pas à Bernard Lecomte dans son apologie de Jean-Paul II.

Le dialogue interreligieux

Enfin, par la Rencontre d'Assise de 1986 puis par le refus de la thèse huntingtonienne du « clash entre les civilisations », après les attentats du 11 septembre 2001, refus accompagné de la condamnation de l'intervention américaine en Irak, la diplomatie pontificale s'est enrichie d'une diplomatie religieuse *ad extra*, fondée sur le dialogue interreligieux, essentiellement islamo-chrétien.

¹ <http://viechretienne.catholique.org/pape/homelies/1717-funeraillles-de-jean-paul-ii-homelie-du-card>

² Pierre Grosser, *Les temps de la guerre froide*. Paris : éditions Complexe, 1995.

LES SPÉCIFICITÉS DU PONTIFICAT BENOÎT XVI

Le pontificat de Benoît XVI est d'emblée marqué par deux singularités. L'une concerne la vie de l'Église, l'autre fait appel à l'histoire contemporaine.

Le pape est le dernier pape à avoir connu et participé à un événement majeur de l'histoire du catholicisme au XX^e siècle : le concile Vatican II qui s'est réuni en sessions annuelles de 1962 à 1965 à Rome et qui a contribué à socialiser et à faire émerger toute une génération d'hommes d'Église. Cette caractéristique cèle plusieurs aspects. Elle confère à Benoît XVI une légitimité particulière ; en même temps, avec son pontificat, les discussions sur le legs de Vatican II connaissent leur dernier éclat. Avec sa mort, et avec celle des hommes de sa génération, Küng par exemple, les textes conciliaires entrent définitivement dans l'histoire comme un héritage définitif et ne seront plus soumis aux aléas d'une discussion entre témoins.

Seconde spécificité : Benoît XVI est le premier pape, depuis un siècle, qui ne doit pas affronter doctrinalement et politiquement la doctrine communiste et un État éponyme, l'URSS. Tout le long du XX^e siècle, le catholicisme a été pris dans de ce que l'historien Émile Poulat a appelé le débat triangulaire : catholicisme, libéralisme et communisme. Le communisme, par son projet philosophique et politique global d'organisation de la vie en société et entre États, a constitué à la fois une utopie et un absolu dont la disparition rend de nouveau possible le pluralisme des appartenances dans maintes sociétés. La disparition de l'URSS et du communisme prive le catholicisme de la figure principale de l'adversaire. De même que les États occidentaux, États-Unis en tête, ont eu à reconfigurer leur politique étrangère et de défense en se demandant qui est l'ennemi, de même le Saint-Siège a-t-il du, sous Benoît XVI, reconfigurer son positionnement géopolitique mondial en faisant face non plus à un État, mais à une philosophie politique et à un régime, la démocratie libérale, qui repose sur le pluralisme des opinions et sur le fait majoritaire.

Troisième spécificité : avec le pape Benoît, la diplomatie pontificale fut confrontée au problème des actes pédophiles commis par des hommes d'Église. Le Jubilé, associé à la thématique de la repentance, avait constitué une démarche originale et risquée pour que l'Église puisse aborder les enjeux du nouveau millénaire sans que son passé ne lui soit incessamment reproché, dans le cadre de politiques de la mémoire associées à la revendication de réparations. Les actes pédophiles mettent à mal toute cette stratégie. Lors de beaucoup de ces déplacements, Benoît XVI fut obligé de rencontrer les familles des victimes. L'Église catholique, *Mater et Magistra*, est en difficulté³ dans son domaine privilégié,

³ En mars 2011, les jésuites américains ont versé plus de 166 milliards de dollars aux 500 victimes recensées outre-Atlantique dans des institutions jésuites.

celui de la morale. On peut à cet égard parler, à partir du pontificat de Benoît XVI, d'une diplomatie partiellement empêchée. Benoît XVI a ainsi plusieurs fois demandé pardon pour ces actes depuis 2006, inscrivant son action dans une logique de pénitence, et non de repentance.

L'ORGANISATION DIPLOMATIQUE

Le livre d'entretiens publié par le souverain pontife⁴ exprime très clairement l'équation personnelle de Benoît XVI sur la scène internationale : l'action de son prédécesseur l'a contraint à un minimum de continuité, alors que, par tempérament personnel et par orientation doctrinale, son souhait irait vers une reconfiguration de son rôle international : moins de déplacements, moins de personnalisation, une dimension plus professorale, doctrinale (ainsi du premier discours de Benoît XVI au Corps diplomatique) et moins politique, une action concentrée sur quelques thèmes très précis. Significatif est le jugement qui échappe au souverain pontife sur les droits de l'homme : « mon prédécesseur, grand pionnier des droits de l'homme, de la paix, de la liberté, a toujours rencontré sur tous ces thèmes une grande approbation. Le pape est donc obligé aujourd'hui de s'engager partout pour la défense des droits de l'homme »⁵. Devant les ambassadeurs, Jean-Paul II aimait à se livrer à un tour du monde diplomatique et à évoquer la diversité des situations. Le lien avec l'actualité internationale fut beaucoup plus ténu sous Benoît XVI, et c'est surtout la défense de la liberté religieuse qui a motivé les interventions pontificales.⁶

Des faiblesses organisationnelles

Sous Benoît XVI, la diplomatie pontificale a reposé également à partir d'un dispositif organisationnel que de nombreux observateurs ont jugé inadapté : très faible fréquence de réunions inter-dicastères, convocations rares d'instances collectives (synode et consistoire) et avec une organisation interne autorisant certes les prises de parole mais non pas les débats.

Si le nombre de relations diplomatiques a très fortement augmenté durant le précédent pontificat⁷, on a observé également une réorganisation du dispositif ecclésiastique. Comme beaucoup de chancelleries, la Curie romaine a revu à la baisse ses effectifs, et réduit le nombre

⁴ *Lumière du monde*. Paris : Bayard, 2010. Livre d'entretiens du pape Benoît XVI.

⁵ Benoît XVI, op. cit., p. 39.

⁶ Cf le message de Benoît XVI au Corps diplomatique en janvier 2012. La liberté religieuse est présentée comme le « premier des droits de l'homme », primant sur la liberté de conscience dont elle constitue l'essence.

⁷ Liste des relations sur le site : http://www.vatican.va/roman_curia/secretariat_state/documents/rc_seg-st_20010123_holy-see-relations_fr.html

de ses conseillers. Il y avait, lors de la renonciation du pape, 101 nonces apostoliques en activité, certains s'occupant de plusieurs pays. La moitié était des nonces italiens, un pourcentage en baisse par rapport au passé (en 1961, 48 nonces sur 58 étaient Italiens, soit 83 % ; et en 1978, 55 sur 75, soit 73 %).

Toutefois, les représentants pontificaux dans des pays importants ecclésiastiquement et politiquement comme la France, l'Espagne, les États-Unis, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, Israël (Jérusalem et Palestine), la Russie et l'Italie elle-même, étaient encore Italiens. Les autres nonces venaient, pour la plupart, du reste de l'Europe (27, dont 7, 6 Polonais, 5 Français, 3 Suisses), mais aussi d'Asie (14, dont 6 Indiens et 4 Philippins), d'Amérique du Nord (6, venant tous des États-Unis), d'Afrique (3) et d'Amérique latine (1). Avec Benoît XVI, le réseau de nonciatures a été renforcé en Afrique, où ont été créés deux nouveaux postes : au Burkina Faso en 2007 et au Libéria en 2008. Et la Libye a décidé de donner son accord pour la construction d'une nonciature à Tripoli.

On le sait, le Saint-Siège n'entretenait pas de relations diplomatiques avec la Chine. Toutefois, depuis 1979, ce n'est plus un nonce qui réside à Taïwan, mais un simple « chargé d'affaires par intérim ». Sous Benoît XVI, le Saint-Siège n'avait pas de relations avec 16 États, asiatiques pour la plupart et souvent à majorité musulmane. Dans 9 de ces pays – Afghanistan, Arabie Saoudite, Bhoutan, Chine populaire, Corée du Nord, Maldives, Oman, Tuvalu et Vietnam – il n'y a pas de représentant du Saint-Siège.

Dans 7 autres, il y avait des délégués apostoliques, c'est-à-dire des représentants pontificaux auprès des communautés catholiques locales mais pas auprès des gouvernements. Trois de ces pays étaient africains : Comores, Mauritanie et Somalie. Et trois étaient asiatiques : Brunei, Laos, Birmanie. Cela n'a pas empêché des représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie Saoudite, de la Malaisie, d'Oman et du Vietnam d'assister à la messe de début de pontificat de Benoît XVI. Et aux funérailles solennelles de Jean-Paul II, les représentants de Brunei et de la Somalie ont manifesté leur présence. Notons qu'en juillet 2011, la Malaisie et le Saint-Siège ont établi des relations diplomatiques, au niveau d'une nonciature apostolique pour le Saint-Siège, en ouvrant une ambassade pour la Malaisie, pays majoritairement musulman où sont présents 9% de chrétiens.

Des questions en suspens

Par son rôle dans la chute du communisme, son travail auprès du monde musulman, la rencontre d'Assise en 1986, Jean-Paul II a su repositionner l'Église catholique comme acteur global sur la scène internationale. Les questions laissées en suspens, de par les multiples évolutions contemporaines mondiales, étaient néanmoins nombreuses. En Europe, dans le

monde catholique, la querelle concernant l'héritage spécifiquement chrétien de l'Europe, se poursuit sous Benoît XVI. Ce débat s'inscrit dans un contexte où les revendications identitaires de certains groupes musulmans se posent avec beaucoup plus d'acuité, tandis que les difficultés de l'Union européenne ont soulevé sous un jour nouveau la question de son élargissement, le cas turc étant ici particulièrement important aux yeux du Saint-Siège qui s'y est opposé. Par ailleurs, la présence catholique dans le monde, par les réseaux des congrégations et ONG, est particulièrement importante ; elle présente aussi l'avantage de relever d'une organisation fortement centralisée, ce qui aux yeux des administrations de certaines politiques étrangères, américaines par exemple, est un atout considérable comme source d'informations.

CONCURRENCE, COEXISTENCE OU CONFLIT ENTRE RELIGIONS : LES VOIES ÉTROITES DE LA DIPLOMATIE VATICANE SOUS BENOÎT XVI

De la fin du concile Vatican II (1965) jusqu'au « rassemblement d'Assise » (1986), le catholicisme a organisé ses relations avec les autres religions sous le régime du dialogue. L'encyclique de Paul VI *Ecclesiam Suam* (1964) peut être considérée comme la charte de cette volonté vaticane de considérer positivement l'ensemble des autres confessions et de les percevoir comme partenaires. Le Saint-Siège, sans jamais se compromettre dans un « Parlement des religions » évoqué et réuni au début des années 70, et tout en refusant toute participation venant écorner sa primauté, est présent sous des statuts divers dans maintes instances de rencontres tant œcuméniques qu'interreligieuses.

Les remises en cause du dialogue entre les religions

Trois évolutions viennent remettre en cause ce régime de dialogue : d'une part les difficultés internes à l'Église catholique, dont l'unité et l'orthodoxie sont sans cesse remises en cause par les modes d'affiliation catholiques ; l'émergence des différents islamismes ; la mondialisation enfin qui modifie profondément l'insertion des acteurs religieux sur la scène internationale. Les attentats du 11 septembre 2001 ont également contribué au changement du discours romain. Durant toute la première décennie de ce nouveau millénaire, le Saint-Siège a toujours lutté contre toute représentation du monde qui suivrait la grille de lecture huntingtonienne. En même temps, Rome, qui a toujours privilégié une lecture réaliste des relations internationales, a pu constater la montée en puissance des discriminations anti-chrétiennes dans maints pays, au Proche Orient et dans des pays musulmans en particulier. Au dialogue avec l'islam ont donc été préférées sous Benoît XVI des relations avec l'islam, qui empruntent

tant les voies du dialogue interreligieux que celles de la diplomatie avec des États musulmans, approche que le pape François a poursuivie.

Logique religieuse et logique étatique

L'équation pontificale dans les relations avec les religions sur la scène internationale est désormais plus complexe que durant l'immédiat après concile. Luttant contre le totalitarisme soviétique, Jean-Paul II accordait aux nations une légitimité supérieure à celle des États. Dans un contexte d'après guerre froide et de mondialisation où se cherchent des instances de régulations, la diplomatie pontificale a révisé sa doctrine et restauré l'État dans sa prétention à demeurer l'acteur légitime d'une scène qui redevient plus interétatique qu'internationale. Cette diplomatie poursuit un objectif principal : placer le Saint-Siège comme interlocuteur religieux principal des États (et dans une moindre mesure des instances internationales) face à la montée des risques religieux sur la scène mondiale. D'une certaine manière, c'est une politique néoconcordataire qui ne dit pas son nom qui est poursuivie par Benoît XVI, et qui répond à plusieurs nécessités : protéger les droits de l'Église catholique dans les pays considérés, mais aussi rétablir le Saint-Siège comme interlocuteur international, traitant d'égal à égal avec les États modernes sur la base d'un intérêt réciproque bien compris. En ce sens, cette diplomatie néoconcordataire est l'un des éléments d'une stratégie plus globale de reconquête qui, dans le domaine international, trouve son origine dans la perte des États pontificaux puis dans l'échec de la médiation de Benoît XV ainsi que par son absence dans le règlement du conflit, scellée dans le pacte de Londres en 1915. Benoît XVI entend clore ici une phase historique sur le plan politique, tout comme sa compréhension conciliaire vise à fermer la phase historique qui va de Vatican I à Vatican II. Sa démission peut d'ailleurs s'interpréter également en ce sens : à la survalorisation de la figure papale qui correspond à Vatican I succède avec *Lumen Gentium* un premier rééquilibrage à la fois dans la compréhension de la définition de l'Église (Peuple de Dieu) et de la répartition des pouvoirs (collégialité). Le geste de Benoît XVI vient parachever cette évolution, lui qui a distingué entre *auctoritas* et *potestas* dans son livre cité, acceptant la première et refusant la seconde, lui qui a également réservé l'autorité à une parole qui serait une parole de l'ensemble de l'Église plutôt qu'une parole liée à la seule personne du pape : d'où une parole plus rare de Benoît XVI, correctif apporté, on l'a déjà mentionné, à l'inflation wojtylienne.

Mais la politique romaine poursuivie visait toutefois à continuer d'imposer une primauté du Souverain Pontife sur les confessions chrétiennes, et d'autre part à s'établir comme interlocuteur religieux privilégié des États pour proposer un régime de discussion dans le cadre d'une *discussion théologico-politique entre foi et raison* aux acteurs musulmans, et enfin,

toujours dans le cadre du binôme foi et raison, à contraindre certains segments protestants, bouddhistes mais également catholiques, à un régime de discussion théologico-social. Pour mettre en place ces objectifs ambitieux, Rome a tenté de contourner les structures traditionnelles de dialogue pour proposer ses propres espaces de discussion, plus souples, à savoir des forums de rencontres.

Imposer une primauté du catholicisme sur les confessions chrétiennes

Tel est le sens des propos du souverain pontife dans son livre d'entretiens. Benoît XVI y rappelle que des anglicans ont évoqué une « *primauté d'honneur* » à propos de la place du pape dans le monde chrétien et que de son côté, il s'efforce de parler au nom des chrétiens et non des seuls catholiques. Le souverain pontife, dans sa volonté de rapprochement, a évoqué la « *communauté catholique* » pour désigner l'espace offert aux Églises protestantes qui voudraient se rapprocher de Rome sans pour autant réintégrer le giron de l'Église romaine.

À l'égard des orthodoxes, le souci catholique fut de permettre une distanciation progressive entre les sphères culturelles et religieuses d'un côté, et le monde politique de l'autre, monde politique russe particulièrement. Benoît XVI a remarqué la diversité du monde orthodoxe et la faiblesse que constitue l'émergence de forces centrifuges en son sein ; il soulignait par ailleurs que certains théologiens orthodoxes estimaient que l'autocéphalie constituait un réel problème, avant de conclure : « *L'Église a besoin d'un organe pour assurer l'unité.* »⁸. La mondialisation impose une révision des identités et Benoît XVI aspirait à ce que les Églises participent à l'émergence du sentiment d'unité qui doit accompagner l'existence d'une « *communauté mondialisée* ». L'heure n'est plus aux Églises nationales, d'ailleurs qualifiées d'« *anachronismes* »⁹. La distanciation des Églises d'avec les États est alors nécessaire. C'est ce qu'exprime parfaitement la tenue du deuxième Forum Catholique-Orthodoxe, organisé par le Conseil des conférences des évêques d'Europe (CCEE – 17 délégués du Conseil des Conférences Épiscopales de l'Église catholique et 17 représentants des Églises orthodoxes d'Europe) dans l'île grecque de Rhodes en octobre 2010 sur le thème : « *Eglise-État : travailler ensemble pour le bien de l'humanité* ». C'est une commune attitude supposée à l'égard du relativisme éthique qui permet de fonder les espoirs d'un tel rapprochement avec anglicans et orthodoxes autour d'une « *primauté d'honneur* » du pape romain. Tel fut sans doute l'un des paradoxes de la politique pontificale : se présenter comme « *garant* » de la rationalité religieuse auprès des États, occidentaux notamment, tout en critiquant ouvertement les conséquences du libéralisme politique de ces derniers.

⁸ Benoît XVI, op. cit., p.184.

⁹ Id, p. 183

Établir une discussion théologico-politique entre foi et raison avec les acteurs musulmans

L'évolution du monde musulman et les discriminations à l'encontre des chrétiens ont modifié les lignes de force du discours et des pratiques catholiques à l'égard de l'islam. Ce sont également les difficultés du dialogue islamo-chrétien, tel qu'il a été tenté dans les années 80 par les catholiques « de base » qui ont amené à ce changement. Pour maladroît qu'il fût, le « Discours de Ratisbonne » (2006) exprime parfaitement l'orientation de Benoît XVI, déterminé à lutter contre toutes les formes de fanatisme religieux. Cet incident ne doit pas masquer le travail plus global effectué par le Saint-Siège pendant le pontificat de Benoît XVI. Les changements à la tête du dicastère pour le dialogue interreligieux, dont un diplomate français, Mgr Tauran, a alors pris la tête, signifiaient qu'aux relations avec l'Islam s'ajoutait désormais une voie diplomatique avec les États musulmans, dans une perspective de défense de la liberté religieuse et d'une diplomatie du « *Tit for Tat* ». Les relations entretenues avec l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Turquie, les efforts pédagogiques de présentation de la diplomatie vaticane ont constitué autant de tentatives, loin des médias, pour parvenir à une régulation non plus religieuse ou théologique, mais bien juridico-politique des droits des croyants, dont le pape François a été l'héritier. C'est ainsi une double stratégie qui a été mise en place : une *pédagogie de la rencontre* entre acteurs religieux (notamment dans le cadre du forum islamo-chrétien dont le premier s'est tenu à Rome en novembre 2008) soutenue par des rencontres diplomatiques dans un cadre interétatique. Une pédagogie de la rencontre qui reposait sur l'insistance sur le rôle de la raison dans la foi dans des situations particulières : en Turquie (cf. infra) ou par exemple au Cameroun, exemple de pays où musulmans et chrétiens cohabitent en bonne intelligence. Ainsi, en voyage en mars 2009, en visite au Cameroun, Benoît XVI indiquait : « Je pense qu'un des rôles les plus importants de la religion aujourd'hui est de mettre en évidence le grand potentiel de la raison humaine qui est un don de Dieu et qui est élevé par la révélation et la foi. Croire en Dieu ne limite pas notre capacité de nous comprendre nous-mêmes et de comprendre le monde, mais au contraire l'élargit ».

Il y a également eu des rencontres diplomatiques symboliques comme en novembre 2007 lorsque Benoît XVI reçut à Rome le roi Abdallah d'Arabie saoudite. Rencontre pour le dialogue, mais avec un soubassement étatique lorsqu'en mai 2008 se tenait, à Rome encore, un colloque « Foi et raison dans le christianisme et dans l'islam », colloque organisé conjointement par le Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux et le Centre pour le dialogue interreligieux de l'Organisation musulmane de culture et de relations islamiques de Téhéran. L'approche fut assez similaire quelques mois plus tard lors du déplacement de Benoît XVI en Jordanie.

Le Saint-Siège et l'orthodoxie

Les relations entretenues avec l'orthodoxie ont été fort compliquées durant le pontificat de Jean-Paul II. La faible liberté dont jouissait l'Église orthodoxe russe, l'identité polonaise du pape, le choix de Cyril et Méthode comme « pères » de l'Europe chrétienne, puis l'érection de nouveaux territoires canoniques en Russie même ont empêché les parties prenantes de parvenir à un débat serein, en même temps que le souhait de Jean-Paul II de se rendre en Russie était sans cesse contrarié.

La stratégie de Benoît XVI fut différente. D'une part, elle a engrangé le bénéfice du travail de diplomatie parallèle entrepris par le cardinal Etchegaray durant le pontificat de Jean-Paul II ; d'autre part, il y eut des convergences liturgiques entre le monde orthodoxe et les conceptions de Benoît XVI. Politiquement, la stratégie a consisté néanmoins à banaliser les relations avec le patriarcat de Moscou. Significative à cet égard fut la première visite du pape en terre orthodoxe, à Chypre, en juin 2010 ; la visite du pape en Turquie et sa rencontre avec le patriarche œcuménique de Constantinople en sont un second exemple probant.

Enfin, le rappel en 2008 par le cardinal Kasper, président du Conseil pontifical pour l'Unité des chrétiens, de la pertinence du document de Balamand (1993) qui souligne que l'uniatisme est dépassé en tant que méthode, a constitué un signe fort adressé au patriarcat de Moscou. Le 18 mai 2006, le pape Benoît XVI a reçu le Métropolite Kirill de Smolensk et Kaliningrad, Président du Département des relations extérieures du Patriarcat orthodoxe de Moscou et de toutes les Russies.

La stratégie romaine visait également, comme cela a déjà été dit, à proposer au monde orthodoxe un front uni contre le relativisme éthique, en plaçant désormais sur le même plan l'évolution sociétale des anciens pays de l'Est et celle de l'ensemble des pays occidentaux. Les propos positifs du patriarche Alexis II sur Benoît XVI concernant la collaboration pratique dans le domaine des valeurs éthiques, de la justice sociale, des droits de l'homme, de la confrontation avec les laïcs et avec le processus de sécularisation qui investit l'Europe, en constituent un exemple significatif.

Le Saint-Siège face au protestantisme : les défis de l'entrepreneuriat religieux

Tout a opposé la dynamique évangélique protestante et la conception ratzingerienne de l'Église. L'expansion évangélique, qui commence à atteindre l'Europe, s'est propagée en Amérique latine, et en Afrique noire. Elle se caractérise par un mouvement de « privatisation » ; d'une certaine manière, elle constitue le triomphe du libéralisme au sein d'une sphère religieuse. Ce sont en effet de petites Églises qui apparaissent au sein de ces

pays, structurées autour de prédicateurs qui sont autant de businessmen, liés à des réseaux ou à des diasporas. Alors que Benoît XVI souhaitait fédérer sous son autorité les Églises chrétiennes, ces fondations en constituent le processus inverse. Alors que le pape entendait affermir la foi par une « nouvelle évangélisation » fondée sur une tension structurante entre foi et raison, ces initiatives font reposer leur plausibilité sur le seul charisme de leur leader. Alors que Benoît XVI fondait sa stratégie sur un face-à-face avec l'État, ces petites Églises se glissent dans les failles de l'État faible et dans les espaces ouverts par la faillite de l'État Providence. Ces Églises se soucient à leur manière du « *care* », et visent à donner du sens à la maladie : Benoît XVI a rejeté dans la même condamnation ce qu'il désignait comme « moralisme politique » (les théologies de la libération par exemple) et les évolutions religieuses vers la « psychothérapie et le bien-être »¹⁰, dont le catholicisme allemand fournit deux exemples particulièrement probants avec Eugen Drewerman et K.G. Durkheim. Le processus de diffusion protestante par capillarité et scissiparité se situe enfin aux antipodes de la mission d'unité que se donne le pape catholique.

Le dialogue foi et raison chère à Benoît XVI est proposé aux autorités historiques du protestantisme afin qu'elles se distancient des mouvements néo-évangéliques et afin de proposer un espace alternatif à l'aile « traditionnelle » du protestantisme inquiète de ces évolutions, le cas anglican étant ici symbolique tout comme l'exemple brésilien. En déplacement dans ce pays, Benoît XVI y avait dénoncé l'évangélisation parfois superficielle et dénoncé la « rapide expansion » des communautés évangéliques, leur « prosélytisme agressif ».

APPROCHES RÉGIONALES

Le Saint-Siège et l'Europe : Italie, Espagne, Pologne

Ces trois pays, associés dans l'imaginaire comme pays catholiques, ont représenté un enjeu symbolique important pour Rome. En 2008, à l'université Santa Croce de l'Opus Dei, le cardinal Tauran avait remarqué que seule l'Église catholique ne disposait pas d'États susceptibles d'appuyer ou de relayer sa politique. Les trois États italien, espagnol et polonais ont été à cet égard porteurs d'espérance pour le Saint-Siège qui entendait bien y conserver une influence culturelle et politique. Le processus de sécularisation de la vie politique qui se poursuit au sein de ces trois États n'a pas facilité toutefois pas cette ambition.

¹⁰ Benoît XVI, op. cit., p. 185.

En 2010, l'Espagne, qui est le pays où Benoît XVI s'est le plus rendu, a légalisé le mariage homosexuel et facilité le divorce, entraînant une réprobation du Vatican et de Benoît XVI lui-même lors de sa première étape à Saint-Jacques-de-Compostelle. Le pape avait alors mis en garde contre un retour de « l'anticléricalisme agressif ». Cette même année, le Premier ministre ne s'est pas rendu à la consécration de la basilique de la *Sagrada Família* à Barcelone. Après avoir rencontré très rapidement Benoît XVI à l'aéroport de Barcelone, M. Zapatero avait rappelé que l'Espagne était « un État non confessionnel qui reconnaît le poids de l'Église catholique mais qui garantit la liberté de tous ».

Pendant le pontificat de Ratzinger, l'Italie a connu une situation paradoxale : le nombre de catholiques a augmenté mais seul un croyant sur trois demeurait pratiquant, la tranche d'âge qui assistait le plus régulièrement étant celle des plus de 65 ans avec 38%. L'influence de l'Église fut en recul sur les convictions des fidèles : près de 70% des catholiques étaient ainsi favorables au PACS, même si en 2007, plusieurs centaines de milliers de catholiques ont été mobilisés par la Conférence des évêques italiens pour dire « non au dico » (PACS à l'italienne) ; 65 % défendaient le divorce et 77% se prononçaient contre l'interdiction de donner l'eucharistie aux divorcés. 80% des catholiques italiens enfin étaient favorables à l'avortement. La place des signes religieux dans l'espace public italien fut également source de discorde. Benoît XVI, dans son livre d'entretiens, a dénoncé cette atteinte à la liberté religieuse. Cette appréciation n'est pas sans rapport avec la situation italienne, puisque dans un jugement du 3 novembre 2009, la Cour européenne des Droits de l'homme de Strasbourg a considéré la présence de crucifix dans les salles de classe italiennes contraire au droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions et au droit des enfants à la liberté de religion.

À partir de novembre 2009, c'est une véritable bataille qui s'est jouée en Italie sur ce sujet et qui concernait la perception et les représentations du catholicisme et surtout l'articulation des identités, le crucifix étant présenté suivant les parties en présence ou comme symbole religieux ou comme « emblème » de l'identité culturelle italienne. Si la personnalité de Silvio Berlusconi a embarrassé l'Église catholique, on a constaté néanmoins un alignement progressif de la hiérarchie italienne, et notamment de la Conférence des évêques longtemps présidée par le cardinal Camillo Ruini, sur les positions de la droite dirigée par le leader italien. En 2007, l'éditorial du journal libéral *La Repubblica* titrait ainsi : « Et si le Dieu de Ruini passait à droite ? » En dépit de l'activisme de l'ancien président de la Conférence des évêques, le catholicisme politique italien a offert un paysage assez contrasté, les différentes couches sociales de l'ex Démocratie italienne ayant suivi des trajectoires diverses. Ce qui a émergé a relevé d'une autre polarisation qui, ultérieurement, a concerné d'autres pays européens : un

débat entre cléricaux (appelés « théo-conservateurs » liés parfois au mouvement Communion et Libération) et anticléricaux, sur fond de questions politiques liées à l'immigration et à la place de l'islam dans la société italienne. Ce qui fut nouveau mérite une attention réelle : il s'agit d'une avant-garde décomplexée quand il s'agit de brandir le drapeau catholique dans les enceintes politiques et surtout dans la manière de mobiliser les catholiques : ainsi des manifestations sur le « *Family Day* » ou de l'organisation d'une manifestation de solidarité avec le pape lorsque ce dernier fut empêché de se rendre à l'université La Sapienza.

La Pologne a connu également, durant le pontificat de Benoît XVI, une évolution intéressante. On y a constaté une érosion lente de la pratique (chute de 10% dans certains diocèses) et surtout une baisse significative des vocations sacerdotales et monastiques. Ainsi le nombre de femmes souhaitant entrer dans les ordres a chuté de moitié en 10 ans et, en 2010, 28 couvents ont fermé leurs portes. Traditionnellement missionnaire, l'Église catholique polonaise devrait désormais envoyer moins de prêtres à l'étranger. Politiquement, les débats ont tourné sur la place de l'Église catholique dans la société et sur les questions de bioéthique. Ainsi les catholiques ultraconservateurs ont-ils déposé un projet de loi prévoyant une peine de prison pour le recours à la fécondation in vitro. Les formes de mobilisation empruntées ne sont pas sans rappeler celles rencontrées en Italie.

Rappelons qu'après la chute du communisme en 1989, l'Église catholique avait obtenu l'interdiction de l'avortement, passible en Pologne de 2 ans de prison pour toutes celles qui le pratiquent. Mais c'est la construction d'une mosquée à Varsovie qui a créé une mobilisation anti-islamique à l'initiative d'un mouvement catholique, « l'Europe du futur », sur fond de débat concernant l'immigration massive des musulmans du Caucase du Nord. Le slogan était le suivant : « Aujourd'hui une mosquée, demain le djihad ? ». En mai 2006, le voyage de Benoît XVI avait évité ces thématiques, les relations avec le judaïsme ayant dominé ce second déplacement pontifical. En revanche, en avril 2010, Benoît XVI a salué les organisateurs de la « Marche pour la vie » et expliqué qu'il s'associait « spirituellement à cette noble initiative ».

La Turquie

La Turquie est l'un des pays-pivots de la diplomatie pontificale bénédicte. Dès 2006, le nouveau pape s'y est rendu. Recevant l'ambassadeur turc en janvier 2010, Benoît XVI a fait l'éloge d'un « État démocratique laïc à cheval sur les frontières entre l'Europe et l'Asie. C'est la Turquie laïque, bien que culturellement musulmane, qu'a privilégiée le Souverain pontife, rendant hommage à la liberté de culte qui y prévalait alors selon lui, tout en soulignant que l'Église catholique était toujours en attente d'une « reconnaissance de la liberté juridique civile ». Mosaïque de religions, la Turquie a permis également au pape de rencontrer le

Patriarche orthodoxe Bartholomée 1^{er}, de diversifier ses relations avec le monde orthodoxe et d'éviter un face-à-face avec l'orthodoxie russe. Dans son approche, la diplomatie pontificale a pâti néanmoins de son opposition à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

Les relations avec les États-Unis

Benoît XVI s'est déplacé en avril 2008 aux États-Unis. Ce premier voyage a fait l'objet d'une couverture médiatique intense outre-Atlantique. Il est vrai que l'enjeu était plus important qu'il n'y paraissait. Les catholiques représentent 23,9% de la population américaine (64 millions de fidèles) sur une population totale de 302 millions d'Américains. Il s'agit ainsi du premier groupe religieux aux États-Unis appartenant majoritairement à la classe moyenne ou supérieure, et géographiquement présent partout sur le territoire américain (à l'exception de l'extrême Sud). Les musulmans représentent 0,6% de la population tandis 78,4% des Américains se disent chrétiens.

L'Église catholique y devient progressivement hispanique : les catholiques hispaniques ont contribué pour 71% de la croissance de l'Église catholique depuis 1960. Cette Église est riche de 14 cardinaux, 300 évêques, 45000 prêtres pour 197 diocèses et 20 000 paroisses.

En 2002, l'Église catholique est atteinte par le scandale des abus sexuels. Si les chiffres demeurent incertains (de 2000 à 5000 prêtres concernés), ils demeurent considérables par le nombre de victimes : 14000 enfants. L'Église a déjà dépensé plus de deux milliards en frais de justice et de compensation. Dans ce contexte, le déplacement américain de Benoît XVI a fourni l'occasion de mettre en place un nouveau « grand jeu » de la politique vaticane. Concernant le gouvernement chinois, le Saint-Siège a adopté la même politique des « petits pas » que le gouvernement américain. Puissance temporelle et puissance spirituelle se retrouvent dans un désir identique de donner du temps au temps. On a pu le constater : ni aux États-Unis ni à Rome, la question tibétaine n'a alors été jugée centrale.

Deuxième et troisième enjeux : trouver un accord avec l'Amérique libérale. Alors que 40% des Américains de plus de 18 ans changent de confession au cours de leur vie, et que les catholiques sont confrontés à la vitalité néo-évangélique protestante en maints endroits, il s'agissait de conforter la communauté catholique américaine dont le poids numérique est grandissant grâce à l'afflux des migrants d'origine latino-américaine; et en même temps, le pape dut s'employer à séduire la frange républicaine des catholiques ainsi que les évangéliques avec lesquels il partage un combat et une ambition ; un combat, celui de la lutte pour la vie (dénonciation de l'avortement et plaidoyer autour des enjeux bioéthiques), l'ambition étant de replacer par ailleurs la question des convictions religieuses des hommes politiques dans le débat public, comme cela se fait aux États-Unis. L'objet de la première visite

fut ainsi d'éviter la confrontation directe avec les évangéliques dont le Vatican estime qu'ils sont soutenus par le gouvernement américain en tentant de trouver un accord sur la question centrale de l'expression des convictions religieuses dans le débat public. La confrontation entre H. Clinton et B. Obama sur CNN, dans le cadre de l'émission « *Faith and Politics* » avait donné, durant la campagne électorale américaine, une illustration de cet aspect partagé de la culture politique américaine, totalement impensable en France et sans doute en Europe.

Dernier enjeu : les relations avec les milieux musulmans et la lutte contre le fondamentalisme. Jean-Paul II, on s'en souvient, s'était démarqué spectaculairement de la politique américaine. En 2003, le cardinal Joseph Ratzinger avait déclaré qu'il n'y avait « pas de raisons suffisantes pour déclencher une guerre en Irak ». Devenu pape, le même a procédé néanmoins par virages successifs à une opération de recentrage ; l'arrivée d'un « politique » à la tête du Conseil pontifical pour le dialogue interreligieux, puis le discours de Ratisbonne, l'instauration de nouvelles relations avec Riyad sont autant d'indices qui manifestent que le temps de la théologie fait place à celui du politique ordonné autour d'une condition minimale : le respect des convictions religieuses dès lors qu'elles apparaissent dissociées de tout recours à la violence. Le discours pontifical de New York devant des dignitaires d'autres religions, et la visite à *Ground Zero* constituent les deux volets d'une nouvelle orientation manifestant tout à la fois un soutien politique aux Américains dans leur lutte contre le terrorisme et l'expression d'un leadership auprès d'autres acteurs religieux. Autour de ce changement de stratégie, ce sont les ONG, potentielles « troupes du Vatican », auxquelles s'intéresse fortement le Souverain Pontife qui procèdent à une réorientation de leurs actions en ce domaine. Hasard du calendrier : alors que le pape se déplaçait aux États-Unis, le *Catholic Peacebuilding Network*, qui regroupe de nombreuses organisations catholiques dans le domaine de la paix, se réunissait à *Notre Dame University* et repensait sa stratégie à l'égard de l'islam.

Avec l'accession du cardinal Ratzinger à la papauté, les relations américano-catholiques ont ainsi progressé de manière inégale, les enjeux ayant changé avec l'accession au pouvoir de B. Obama. Le désaccord avec l'administration Bush portait sur la grille de lecture des relations internationales. En revanche, l'accord était total dans le domaine des mœurs et de la défense de la vie. Avec l'administration démocrate, c'est l'inverse qui se produit. Et l'Église catholique a affronté la Maison-Blanche sur des questions importantes, comme le recours à la peine de mort, ou encore le soutien de l'administration Obama pour les programmes mondiaux qui autorisent l'avortement (fin de la politique de Mexico initiée par l'administration Reagan) ou aux États-Unis même la signature du *Freedom of Choice Act* ; la fin des restrictions pour le financement des recherches sur les cellules souches constitue un autre thème de désaccord. Parallèlement, dans les relations internationales, la situation des minorités chrétiennes au

Proche Orient a représenté un enjeu pour les relations entre le Saint-Siège et les États-Unis. En mars 2008, l'assassinat de l'archevêque catholique chaldéen de Mossoul avait ravivé les préoccupations du Vatican sur l'Irak, juste avant l'arrivée de Benoît XVI à Washington. Selon la BBC, le pape a évoqué cette situation lors de ses entretiens privés avec le président américain, Benoît XVI s'engageant de son côté à faire pression sur les musulmans modérés afin de faire condamner les actes terroristes.

La crainte catholique était également de voir la Terre sainte se vider de sa population chrétienne. C'est la raison pour laquelle durant le premier voyage de 2008 à Washington, le pape a publié une déclaration conjointe avec le président George W. Bush, précisant un certain nombre d'objectifs communs de politique étrangère, y compris la « résolution du conflit israélo-palestinien ».

Outre ces questions, plusieurs dossiers ont fait l'objet de discussions entre le Saint-Siège et l'administration américaine : le soutien apporté par la Conférence des évêques catholiques des États-Unis aux accords de libre-échange avec les Amériques du Sud représente un enjeu important ; en raison de l'importance croissante des catholiques hispaniques au sein de la communauté catholique des États-Unis, Washington avait également besoin que l'Église catholique se préoccupe de l'immigration et adopte une attitude dite « réaliste » en ce domaine, c'est-à-dire accepte de condamner l'immigration illégale.

Une difficile normalisation des relations diplomatiques avec la Chine

Les catholiques chinois sont estimés à 5,7 millions selon les chiffres officiels, 10 à 14 millions selon les statistiques pontificales ; ils se partagent entre l'Église officielle dont le clergé dépend du gouvernement chinois et une Église non reconnue dite "clandestine" ou "souterraine" qui, elle, tire sa légitimité de son obéissance au pape. Compte tenu de son importance politique et économique, la Chine a été considérée comme centrale durant le dernier conclave. Pékin et le Saint-Siège n'ont plus de relations diplomatiques depuis 1951, la nonciature ayant été transférée à Taïpei en 1954 et jouant le rôle de « pont » avec les catholiques chinois. Le Vatican est le seul État européen à reconnaître Taïwan et le rétablissement de relations diplomatiques est un enjeu pour Pékin. Rome n'a d'ailleurs plus qu'un chargé d'affaires à Taïwan, afin de favoriser ce rapprochement. En 2010, le père Jozic, diplomate croate du Saint-Siège, a été nommé conseiller de nonciature aux Philippines mais résidant à Hong Kong, il est amené à suivre les diocèses chinois. L'Église de Chine est confrontée alors à un tournant générationnel, de nombreux évêques étant âgés. Les échanges avec les catholiques chinois passent par l'ambassade de Rome à Pékin, par le cardinal Zen, évêque émérite de Hong Kong, ou par Mgr Celli, président du Conseil pontifical pour les communications sociales.

En 2007, une commission est créée réunissant des responsables de la Curie romaine et de l'épiscopat. La même année, en mars, le Vatican avait affirmé souhaiter entretenir un « dialogue respectueux et ouvert » avec les responsables chinois. Le document principal date de mai 2007. Dans une lettre adressée aux catholiques de Chine, rappelant l'histoire des catholiques dans ce pays et la situation présente de ses coreligionnaires, Benoît XVI plaidait pour la liberté religieuse dans un pays qu'il estimait représenter le « continent du troisième millénaire pour l'Église catholique ». Le soutien le plus affirmé aux catholiques chinois est venu en décembre 2010 avec la nomination du Père Savio Hon Tai-Fai, salésien, au poste de secrétaire de la Congrégation en charge de l'action missionnaire. Théologien, polyglotte, ce salésien est membre de la Commission théologique internationale depuis 2004, commission où il a travaillé avec le cardinal Ratzinger.

Cette nomination d'un proche du pape intervenait quelques semaines après l'ordination d'un évêque sans le consentement de Benoît XVI, ordination qui a ouvert une crise entre Pékin et le Saint-Siège : le P. Joseph Guo Jincui, secrétaire général adjoint de l'Association patriotique des catholiques représentant catholique de l'Assemblée nationale populaire, a été ordonné illicitement évêque du diocèse de Chengde, dans la province du Hebei. Jusque là, en 2010, dix ordinations épiscopales avaient eu lieu, chacune d'entre elles portait sur un évêque « officiel » mais qui avait été reconnu par Rome.

Benoît XVI et le multilatéralisme : le rapport aux ONG catholiques

Historiquement, les organisations catholiques à vocation internationales, appelées Organisations Internationales Catholiques (OIC), relevaient du droit canon et étaient étroitement contrôlées par Rome. La réforme du droit canon entérinée en 1983 les a supprimées mais leur existence a perduré jusqu'en 2007. Cette année-là, après la seconde encyclique de Benoît XVI sur l'espérance chrétienne, le cardinal Secrétaire d'État, le cardinal Bertone, a convoqué autour de lui une centaine d'ONG catholiques. L'objectif, par sa clarté, était inédit : créer une « *task force* », un groupe de pression permanent susceptible de relayer dans les instances intergouvernementales et internationales la politique du Saint-Siège dans le domaine des droits de l'homme, de la liberté religieuse et surtout du « respect de la vie ». Cette approche est complémentaire de celle menée auprès des ambassadeurs du Saint-Siège, nonces auxquels Benoît XVI avait demandé quelques mois plus tôt de « participer avec autorité à la responsabilité prophétique de l'Église, qui entend continuer à élever sa voix pour défendre l'homme, même si la politique des États ou la majorité de l'opinion publique avancent dans un sens contraire ».

C'est donc une attitude de lobbyiste qui est alors demandée aux ONG catholiques, nouvelles « troupes du Vatican ». Des réseaux comme celui de *Caritas Internationalis* (en France : Secours catholique), ou comme celui de la CIDSE (Coopération internationale pour le développement socio-économique – en France le Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement (CCFD) - font partie des structures non gouvernementales les plus importantes dans le monde, et qui ont l'habitude de mener des actions de « plaidoyer ». Le Cardinal Maradiaga, archevêque de Tegucigalpa au Honduras, a ainsi collaboré pendant 10 ans avec la CIDSE pour obtenir l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Dans son discours du 1^{er} décembre 2007 aux ONG catholiques, Benoît XVI expliquait : « Toutefois, le débat international apparaît souvent caractérisé par une logique relativiste qui semble considérer, comme seule garantie d'une coexistence pacifique entre les peuples, la négation de la vérité sur l'homme et sur sa dignité, ainsi que de la possibilité d'un agir éthique fondé sur la reconnaissance de la loi morale naturelle. Une conception du droit et de la politique où le consensus entre les États, obtenu parfois en fonction d'intérêts peu nobles ou manipulés par des pressions idéologiques, semblerait être la seule et unique source des normes internationales, en vient ainsi, de fait, à s'imposer. Les fruits amers de cette logique relativiste dans la vie internationale sont hélas évidents : il suffit de penser, par exemple, à la tentative de considérer comme droits de l'homme les conséquences de certains styles de vie égoïstes, ou encore au manque d'intérêt envers les besoins économiques et sociaux des peuples les plus faibles, ou au mépris à l'égard du droit humanitaire et à une défense sélective des droits de l'homme. Je souhaite que l'étude et la confrontation de ces journées permettent de définir des moyens efficaces et concrets pour faciliter l'accueil au niveau international des enseignements de la doctrine sociale de l'Église. En ce sens, je vous encourage à opposer au relativisme la grande créativité de la vérité quant à la dignité innée de l'homme et des droits qui en découlent. Une telle créativité permettra d'apporter une réponse plus appropriée aux multiples défis présents dans le débat international contemporain et, surtout, permettra de promouvoir des initiatives concrètes qui doivent être vécues dans un esprit de communion et de liberté.

L'action des Organisations que vous représentez sera donc vraiment féconde si elle reste fidèle au Magistère de l'Église, ancrée dans la communion avec ses pasteurs et, surtout, avec le Successeur de Pierre, et si elle affronte avec une ouverture prudente les défis du temps présent. Il faut un esprit de solidarité qui conduise à promouvoir, unis, ces principes éthiques qui ne sont pas négociables par leur nature et par leur rôle de fondement de la vie sociale ».

Ces ONG catholiques sont désormais réunies au sein d'un « Forum d'ONG d'inspiration catholique » fort de 85 membres, assisté de l'observateur permanent du Saint-Siège à l'ONU Mgr Migliore, et le « ministre des Affaires étrangères » du Saint-Siège, le français Dominique Mamberti. De son côté, le sous-secrétaire pour les rapports avec les États, Mgr Parolin, a expliqué cette nouvelle articulation entre le Saint-Siège et les ONG catholiques par le fait que l'Église catholique est « la seule institution religieuse à pouvoir accéder à des rapports diplomatiques et à s'intéresser au droit international, grâce à l'existence du Saint-Siège »¹¹.

Ce discours de Benoît XVI fit la Une de *Osservatore Romano* dans son édition quotidienne en italien, avec pour titre : « La vérité sur l'homme garantit la coexistence entre les peuples » et pour surtitre « Le pape aux ONG catholiques : le débat international marqué par une logique relativiste » ; ce qui entraîna une très vive réaction vigoureuse du porte-parole de l'ONU, rappelant que la méthode onusienne était toujours celle de la « médiation entre différentes positions, mais en ayant toujours présent à l'esprit que les droits sont la valeur fondamentale » et que ces droits proclamés dans la Charte de 1948 ont été affirmés comme « non négociables ». En mai 2011, la crise qui a secoué *Caritas Internationalis* fut révélatrice des réorientations en cours. En refusant la reconduction de Lesley Ann Knight, secrétaire générale de l'ONG et en réaffirmant le caractère propre catholique des *Caritas*, le Saint-Siège affirmait que l'ONG présentait une identité insuffisamment ecclésiale. Dans la lignée de *Deus Caritas Est*, le Saint-Siège réaffirmait ainsi la priorité de la charité sur le développement, la primauté de l'analyse théologique sur l'étude des causes socio-économiques, et surtout une centralisation de l'action internationale catholique sur un modèle hérité du pontificat de Pie XII.

Le virage opéré alors par Benoît XVI s'inscrit dans le prolongement d'une résistance théologico-ecclésiastique, mais, compte tenu de la personnalité de Benoît XVI, s'insérait également dans un véritable projet intellectuel. Théologien de confiance du cardinal Frings rencontré en 1959, alors que le prélat allemand fonde *Misereor* dans une perspective missionnaire, conseiller théologique du même cardinal durant le concile, il participa au Congrès eucharistique de 1960, qui suivait, en temps et en lieu, la Conférence des OIC sur l'aide au développement. Ratzinger est proche non pas du Frings « libéral » mais du dernier Frings dont il loue le sens de la « catholicité ». Dans un ouvrage sur l'unité de l'Église, commentant l'apport du cardinal Frings, Ratzinger apprécie : « *The Church should not enter into dialogue here as a mere component in the economy, but rather in its own right as the Church* »¹². Le pape se livre à un travail de mémoire et entend clore un certain nombre de

¹¹ Novembre 2007, *Osservatore Romano*.

¹² Benedict XVI, (2010), *Joseph Ratzinger in Communio – The Unity of Church*, Cambridge, Grands Rapides – MI.

débats initiés dans l'Église catholique lors du concile Vatican II, concomitant ou presque avec « la pensée 68 » dont on sait qu'elle l'a durablement marqué, négativement. Dans le langage de Giorgio Agamben¹³ et la filiation de Foucault, on pourrait dire que le souverain pontife se livre à une « archéologie du savoir » quelque peu biaisée. Le travail opéré par Rome depuis 2005 relève bien de cette archéologie qui revient non pas seulement à l'origine au moins présumée mais surtout au point de surgissement du désaccord, le concile Vatican II et la légitimation qu'il opéra en faveur de pratiques catholiques d'aide au développement. Joseph A. Komonchak, titulaire de la chaire John and Gertrude Hubbard de sciences religieuses à la *Catholic University of America*, est revenu sur ce débat interne aux deux ailes progressistes du Concile Vatican II :

« Au concile, les théologiens progressistes présentèrent un front uni sur les principales questions doctrinales, mais des divergences se firent jour parmi eux au fil des discussions sur la version préliminaire de « l'Église dans le monde de ce temps » (*Gaudium et Spes*). Largement influencé par le père Marie-Dominique Chenu, le texte proposait une démarche 'incarnée' : il fallait rechercher dans les mouvements sociaux et culturels contemporains les signes d'une soif spirituelle à laquelle l'Église répondrait en annonçant le Christ. Le père Chenu parlait à ce propos de « pierres d'attente » prêtes à recevoir d'autres pierres qui viendraient s'y imbriquer. Il voulait que l'Église discerne « les signes des temps » et que sa première réponse soit le dialogue, dans le respect de l'autre. Il s'agissait en somme de transposer, dans l'ordre de la société et de l'histoire, le rapport entre la nature et la grâce tel que le conçoit le thomisme.

À l'instar d'autres théologiens allemands, Joseph Ratzinger trouva que le texte sous-estimait la réalité du péché dans le monde, qu'il confondait nature et surnaturel, et que les notions de « monde » et d'« Église » y étaient floues. La présentation du monde contemporain n'y dépassait guère l'arsenal des clichés sociologiques, et les références au Christ et à son œuvre y avaient l'air de morceaux rapportés, comme si on les avait ajoutées après coup sans trop savoir qu'en faire. Le document, déclara Ratzinger, alimentait « l'illusion qu'il est possible de dresser de l'homme un portrait philosophique rationnel intelligible à tous et propre à rallier tous les gens de bonne volonté, portrait auquel la doctrine chrétienne s'ajouterait à la manière d'une touche finale ». Il aurait préféré que le document parte « du credo chrétien, lequel,

¹³ « Nous pouvons appeler provisoirement « archéologie » cette pratique qui, dans toute enquête historique, n'a pas affaire à l'origine, mais au point de surgissement du phénomène et doit par suite aborder de manière nouvelle les sources et la tradition. Elle ne peut se mesurer avec la tradition sans déconstruire les paradigmes, les techniques et les pratiques par lesquels elle règle les formes de la transmission, conditionne l'accès aux sources et détermine, en dernière analyse, le statut même du sujet connaissant ». Agamben, Giorgio, (2008), *Signatura rerum* – Sur la méthode, Paris, Vrin. p.103.

justement parce qu'il s'agit d'une profession de foi, peut et doit établir son intelligibilité et sa rationalité propres »¹⁴.

C'est ce retour à la profession de foi qui s'est affirmé dans la démarche de Benoît XVI, démarche qui a été quelque peu biaisée dans la mesure où il a déconstruit paradigmes et pratiques adverses sans jamais les citer, les nommer et rendre compte de leurs thèses. En ce sens, Benoît XVI a empêché l'accès aux sources du débat, laissant supposer qu'il imposait une tradition qui précisément n'est pas « la » tradition mais une des traditions, travail d'imposition d'un sens qu'Agamben, à la suite d'Overbeck, désigne comme travail de « canonisation »¹⁵.

Quelle signification donner à cette évolution constatée des discours, des pratiques et, partant, des identités sous Benoît XVI ?

D'une part, relus à l'aune des débats de ces 50 dernières années, les changements rappelaient l'existence passée d'un pluralisme interne à l'Église catholique. Des groupes débattaient, s'affrontaient et suivant les configurations historiques et les figures pontificales, étaient majoritaires ou minoritaires.

Second constat, cette fluctuation des identités est tout autant liée à des querelles idéologiques, à savoir théologiques, qu'à l'évolution des pratiques dans l'aide au développement. C'est même précisément ce qui a rendu la situation de crise au sein de *Caritas Internationalis* intéressante : historiquement représentative de la démarche caritative, cette ONG a progressivement aligné ses positions sur le courant « développementaliste » décrié, allant jusqu'à participer aux forums mondiaux. La reprise en main tentée par la curie romaine fut l'illustration du découplage opéré entre les pratiques catholiques désormais majoritaires, et une pratique de la théologie¹⁶.

En ce sens, et interprétée sociologiquement, l'Église catholique représentée par la Curie romaine se sectarise, en confirmant et revendiquant un statut de minorité résistante, au sein des instances internationales, dans les débats sociétaux et à l'encontre de sa propre « société civile » ici représentée par les ONG catholiques. Enfin, ce qui frappe dans cette entreprise d'archéologie du savoir caritatif est précisément l'absence d'instance de régulation des pratiques et des discours. La destitution de la Secrétaire générale de *Caritas Internationalis*

¹⁴ Komonchak, Joseph, (2005), « L'Église en crise. L'approche théologique de Benoît XVI », *Culture et Foi*, URL : http://www.culture-et-foi.com/dossiers/benoit_xvi/joseph_komonchak.htm

¹⁵ Agamben, op. cit., p. 102.

¹⁶ Il est intéressant de constater qu'après une période de libéralisation très significative au début du pontificat du pape François, entre la curie romaine et le forum des ONG catholiques mentionné, une nouvelle crise a surgi entre l'actuel souverain pontife et *Caritas Internationalis* dont l'équipe dirigeante, au mépris de ses statuts, a été limogée par le souverain pontife.

est un acte de pouvoir et d'autorité (*potestas, auctoritas*) qui rend transparente l'absence de régime intellectuel libéral au sein du catholicisme contemporain.

CONCLUSION

La diplomatie pontificale, riche d'une longue tradition, a tenté sous Benoît XVI de réinstaurer une primauté romaine au sein du christianisme et de se situer dans une logique d'intermédiation entre les États et les mondes musulmans. Au niveau européen, l'article 17 a offert des opportunités à la diplomatie pontificale qui put s'en saisir pour contrer le libéralisme démocratique et moral. L'insistance placée sur la liberté religieuse mérite également d'être soulignée. Sous Benoît XVI, ce plaidoyer romain s'est ordonné autour d'un rappel juridique – la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Charte des Nations unies, d'une politique religieuse – le dialogue interreligieux – et d'un appel aux États occidentaux afin que ceux-ci veillent à ce que les minorités religieuses soient protégées à travers le monde.

Comment demeurer un acteur des relations internationales, en souhaitant protéger les catholiques dans tous les pays et participer à l'élaboration des biens communs mondiaux ? Relevant d'un micro-État en situation asymétrique dans ses relations interétatiques bilatérales, la diplomatie pontificale seule, hier comme aujourd'hui, ne suffit pas si elle ne peut s'assurer du soutien et de l'adhésion au message, aux valeurs et normes proposées par l'Église à ses fidèles. La force des Églises locales est une condition du succès potentiel de la diplomatie romaine. Or le processus de désaffiliation qui se lit depuis des décennies dans les pays occidentaux met à mal cette ambition. En renonçant à sa fonction, Benoît XVI a posé un acte inédit dont il est difficile de prévoir les conséquences et la postérité : il s'agit d'un acte qui libère et contraint tout à la fois ses successeurs, qui les libère puisque créant un précédent qui peut être de nouveau accompli à moindre coût psychologique, mais qui les contraint puisque d'une certaine manière, il établit une norme rationnelle dans la gestion du pouvoir. Dans quelques mois, alors que se lit la fin du pontificat du pape François, il sera possible de voir si le pape démissionne ou non, et quel titre il choisit alors, celui de pape émérite comme Benoît XVI, ou celui d'évêque émérite de Rome. On observera alors si la renonciation du pape Benoît XVI est bien l'indice d'un nouvel *aggiornamento* catholique, le début d'un processus de modernisation politique dans la gouvernance ecclésiale.

Mais cela ne vient-il pas trop tard et ceux qui auraient pu se sentir concernés n'ont-ils pas déjà quitté, silencieusement l'Église catholique ? Par ailleurs, tout processus d'ouverture pose la question des limites, des bornes de cette ouverture : la démission, acte fort s'il en est, doit-

elle demeurer un acte de gouvernement isolé ou doit-elle s'accompagner d'autres types de changement ? La réception du geste bénédictin risque également de heurter la frange plus attestataire et conservatrice des catholiques pratiquants, ceux-là même que l'on vit défiler contre le mariage pour tous, socialisée et formatée à une conception du pape qui l'indexe à un statut personnel et à une fonction d'exception. Pour ceux-là, la déception serait sans doute grande et la perception d'un déclin du catholicisme en sera renforcée.

Lors du départ de Benoît XVI, plusieurs dossiers importants attendaient l'Église catholique.

En premier lieu, l'analyse du pouvoir réel du pape dans une Eglise qui affronte et qui vit dans la mondialisation, dans un monde dont les normes et valeurs ne relèvent plus de la culture catholique. L'extraordinaire personnalité de Jean-Paul II n'a pu empêcher l'érosion du catholicisme européen. Le pontificat de Benoît XVI n'a pas plus enrayé le processus. Dans maints pays, les mobilisations catholiques n'ont pu empêcher l'adoption de lois critiquées. Le catholicisme fait désormais l'expérience de son statut de minorité dans bien des sociétés. Comment faire pour que ce fait minoritaire ne se transforme pas en communautarisme ? Il s'agit là d'un enjeu pour le leadership pontifical, qui comporte des aspects organisationnels, doctrinaux et pastoraux : autour de quelle mobilisation, autour de quel grand dessein proposer au peuple catholique ? La démission du pape estompe pour un temps la perception d'une Église gérontocratique, elle n'atteint pas les institutions de l'Église. Le conjoncturel n'est pas un gage de transformation structurelle. Dans les mois qui viennent, une comparaison intéressante pourra être engagée, entre le recentrage sur la doctrine opérée par Benoît XVI, et les tentatives de changements et d'ouverture de son successeur.

Second enjeu : la confrontation avec le libéralisme.

L'aspiration à la liberté, aux libertés, la revendication des droits de la personne, de toutes les personnes, des minorités, de toutes les minorités, constituent des tendances profondes de nos sociétés démocratiques. L'autonomie de la conscience, le primat de l'expérience sont aujourd'hui l'alpha et l'oméga de la conduite des Occidentaux. Le libéralisme touche tous les domaines, privés et publics, politiques et économiques, l'individualisme est la marque du temps, renforcé par les évolutions technologiques. Le libéralisme peut-il être compatible avec une institution qui dans son régime de gouvernance, son régime intellectuel, y est à ce point étrangère ? Comment de plus initier un processus de libéralisation sans condamner les attitudes qui furent celles des papes antérieurs, autrement sans se contredire ? Question inverse : le libéralisme, jusqu'où ? Dans le domaine économique, ce sont les excès du libéralisme qui sont aujourd'hui pointés du doigt. Dans le domaine de la revendication des droits, c'est la question de l'ordonnement collectif de la vie en société qui est posée.

D'autres Églises, par ailleurs, se sont avancées dans la voie de l'acceptation d'une acceptation de la libéralisation des mœurs, sans que l'on puisse dire qu'elles s'en portent mieux. Ces variations sémantiques autour de la notion de libéralisme sont l'indice de la complexité de l'approche, et du caractère réducteur d'une discussion autour du libéralisme. C'est donc à une réflexion approfondie sur le libéralisme, dans ses dimensions morales, économiques, politiques, historiques et philosophiques que le catholicisme de demain doit s'engager, sachant que le dossier est historiquement ancien même si la variable de l'anticommunisme l'a quelque peu occulté.

Demeuraient encore d'autres dossiers. Le premier concerne le droit dans l'Église catholique. Ce que les affaires de pédophilie ont montré concerne la connaissance interne que l'on a du droit canon, son application dans l'Église et son articulation au droit des États. L'Église est une société qui a son droit, mais ce droit n'est pas le droit normatif et régulateur des sociétés dans lesquelles évolue le catholicisme. Dix ans après la renonciation du pape, le dossier est toujours ouvert.

Second problème : la langue principale de l'Église catholique. Sous le pape Benoît, ce fut la théologie. Mais comme la philosophie, la théologie est aujourd'hui questionnée dans sa capacité à lire le monde et à dire l'expérience de la foi. Son langage est un langage vernaculaire réservé à des spécialistes. Sœur Emmanuelle, l'abbé Pierre ou Mère Térésa sont autant de figures appréciées des contemporains en dépit de discours parfois rudes, mais n'étaient pas des théologiens. Il ne s'agit pas de verser dans l'anti-intellectualisme, mais bien de soulever un écart croissant entre la langue à partir de laquelle l'Église se pense et se dit, la théologie discipline intellectuelle normée et normative, et celle à partir de laquelle s'expérimente, dans beaucoup d'endroits, des expériences spirituelles qui se cherchent. Car le constat catholique magistériel d'un relativisme ou d'un indifférentisme généralisé relève d'un regard normatif et peu accueillant d'une réalité autrement perçue par les sociologues des religions notamment, et qui témoigne d'une explosion des demandes spirituelles. Ce sont ici des mondes qui coexistent et qui ne se rencontrent pas. Tel est l'un des enjeux pour le catholicisme : comment se mettre à l'écoute de ces attentes, comment accompagner des expériences qui, pour ne pas correspondre aux normes catholiques, n'en sont pas moins des réalités spirituelles souvent respectables et sincères ?

Enfin, la place du Saint-Siège dans les relations internationales ne peut être dissociée de ces questions. La diplomatie vaticane repose tout à la fois sur la compétence éventuelle du souverain pontife sur les questions internationales, sur la qualité des responsables de la Secrétairerie d'État et du réseau de ses nonces, mais également sur la vitalité des Églises

locales et donc sur l'engagement des catholiques. La désaffiliation des croyants, la priorité donnée à la théologie et au droit canon comme vecteurs d'appréhension du monde, sont quelques-uns des symptômes de la décadence globale du catholicisme, affectant nécessairement durablement la géopolitique du Saint-Siège.

L'expertise stratégique en toute indépendance.



2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS / France

+ 33 (0) 1 53 27 60 60

contact@iris-france.org

iris-france.org



L'IRIS, association reconnue d'utilité publique, est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et un lieu d'enseignement délivrant des diplômes, via son école IRIS Sup', ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'évènements.